

(N^o 37.)

Sénat de Belgique.

**Article additionnel proposé par M^r. Dumon
Dumortier, au Titre premier du projet de loi
relatif à la compétence civile.**

Les dispositions du présent titre seront applicables aux matières commerciales dans les mêmes limites, mais le juge-de-paix ne pourra appliquer la contrainte par corps.

Bruxelles, le 18 Février 1841.

DUMON-DUMORTIER.